

Compte-rendu du CA du 10 décembre 2024 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 19 (8 femmes et 11 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (6 personnes) : SNABF Solidaires (Odette Dick-Scherrer) ; Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; Solidaires Sud Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD-Rail (Anne Millant, Christian Mahieux).

Pour les Solidaires départementaux (13 personnes) : 14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès, Odette Hervieu) ; 25 Doubs (Yveline Bahy) ; 44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner ; Yves Le Lann en visio) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 59 Nord (Michèle Béarez et André Delcroix en visio) ; 75 Paris (Geneviève Mérand et Jean-Yves Lefort) ; 91 Essonne (Roland Baille) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal, Philippe Barre).

Excusé-e-s : Denis Turbet-Delof (85 Vendée), Catherine Fayet (91 Essonne).

Ordre du jour retenu :

I – Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental.

- Premières réflexions sur une sécurité sociale de l'alimentation.
- Les débats parlementaires sur le PLF 2025 et le PLFSS 2025.
- Travail sur la dette.

II – Réunions et initiatives du G9.

- Bilan de la journée d'action du G9 du 3 décembre.
- Propositions de suites à donner à ces mobilisations sur la santé et sur le pouvoir d'achat.

III – Préparation de l'AG du 28 janvier 2025 (qui sera tout de même l'AG 2024).

- Point sur les inscriptions enregistrées pour le 28 janvier 2025.
- Point sur la trésorerie et les adhésions enregistrées pour 2024. Échanges sur le refus de Solidaires d'accepter que l'UNIRS verse une cotisation au nom des retraité·e·s qui ne sont pas dans une fédération / syndicat national. Cette décision s'inscrit dans la suite du refus du congrès de Solidaires d'avoir la possibilité de voter dans les instances de l'Union syndicale Solidaires.
- Nouvelle actualisation du rapport d'activité, du fait du report de l'AG.
- Examen du projet de Motion d'orientation et examen des propositions d'amendements reçues.
- Examen des dossiers revendicatifs « Des transports accessibles ... » + « Pour une fin de vie digne ... » + « Manifeste de l'UDIRS Calvados ». Il s'agira notamment de savoir comment nous mettons ces dossiers en débat et au vote lors de l'assemblée générale.

I – Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental.

Les débats parlementaires sur le PLF 2025 et le PLFSS 2025.

Gérard Gourguechon précise que nous avons prévu ce débat avant que la motion de censure suspende le PLF et le PLFSS 2025. Le NFP avait prévenu qu'il censurerait le PLFSS 2025 compte-tenu des régressions sociales auxquelles il conduisait. Le RN a mis des lignes rouges dont la revalorisation des pensions pour un coût de 3 milliards. Le gouvernement a refusé de dépenser ces 3 milliards, le RN a voté la motion de censure, le gouvernement est tombé. Maintenant, c'est la course à l'attribution des responsabilités de cette situation, alors que le responsable est bien le gouvernement qui a refusé de rogner 3 milliards dans les 60 milliards annuels d'exonération de cotisations sociales. Attal et les macronistes ont refusé d'abandonner leur

Principaux éléments de la discussion

94 Val-de-Marne, Philippe Barre : il ne faut pas laisser le RN sembler être à la pointe des revendications sociales, il ne faut pas leur laisser cet espace. La grève du 5 a été bien suivie, celle du 12 sera inférieure. Le mouvement syndical doit s'affirmer, il ne maîtrise pas les manœuvres parlementaires entre les trois forces. Ceux qui sont au pouvoir sont aussi dangereux, notamment Retailleau. Note positive : C8 va disparaître et Bolloré est mécontent, il annonce qu'il faudra avoir une box pour se connecter aux chaînes du groupe Bolloré (même celles qui émettent en clair), les critiques à cette chaîne n'ont pas été inutiles.

SNABF, Odette Dick revient sur C8, fermée aussi parce qu'elle a perdu de nombreux procès et payé des millions d'euros d'amendes.

SUD-Rail, Anne Millant remarque l'absence du RN sur le terrain, même si un groupuscule « féministe » était à la fin de la manif contre les violences faites aux femmes. Mais la presse assure leur pub (notamment avec « l'empire Bolloré »).

75 Paris Geneviève Mérand informe que Bolloré a acheté une école va former les journalistes pour porter la « bonne » parole, notamment dans la presse audiovisuelle. Nous devons militer à l'ancienne, discuter avec la population. Il faut continuer de mener la bataille culturelle. De nombreux noms de Premier ministre potentiel sortent, tout en

politique « pro-business » et de toucher au pouvoir et aux avantages de la finance. C'est leur dogmatisme et leur intransigeance qui sont la cause de l'absence de gouvernement.

La réflexion des politiques évolue : chaque force n'exige plus son programme entier, mais semble chercher un accord sur l'essentiel, que Macron nomme « intérêt général ». Le compromis social de 1945 a été possible grâce au rapport de forces, qui n'est plus présent aujourd'hui.

Le rôle des syndicats doit être de porter les revendications, ce qui n'est pas simple : obtenir des petits trucs allant dans le bon sens (et une majorité dans le mauvais), ou avoir l'extrême-droite au pouvoir ?

sachant que ce ne sera pas eux ; certaines presses sont le relai des puissants. Il n'y a pas de « sens de l'histoire » et rien n'est écrit à l'avance : c'est toujours à nous de faire l'histoire.

59 Nord Michèle Béarez constate une baisse de la consommation, des fermetures de magasins et d'entreprises. Si les salaires augmentaient, l'extrême-droite aurait moins de poids.

44 Loire-Atlantique, Jacky Chataigner insiste sur le rôle des syndicats dans la défense des revendications, mais le programme du NFP a suscité des appels de syndicats au vote pour le NFP (pas Solidaires qui a eu une bonne position). La participation électorale a montré la volonté de changement. L'enfumage a commencé avec Barnier et le RN, s'est poursuivi avec le gouvernement d'intérêt général de Macron (pour lui, il s'agit de l'intérêt du capital) qui ne peut pas aboutir. Si le PS suit Macron, il se crame politiquement. Nous avons à mobiliser sur nos revendications et ne rien attendre de Macron. Tout cela dégoûte de la politique, mais Macron va s'effondrer comme Bachar Al Assad ? Les difficultés des mobilisations sont connues. Le 3 décembre, nous n'étions que 400 à Caen, mais nous étions contents. Les mobilisations Palestine sont ridicules malgré la situation catastrophique. Que faire d'autre que de tenter d'améliorer les choses ?

Solidaires Paris, Jean-Yves Lefort soulève le problème de l'affichage de la presse qui frappe les gens avec des titres chocs. La publication du livre de Bardella est une opportunité pour les médias d'encore parler du RN. Il faut se projeter. Même les macronistes soutiennent la loi Retailleau qui met en cause la loi d'asile. L'Unirs a communiqué aussitôt la censure, c'est ce qu'il faut faire, s'affirmer en permanence. Une autre dissolution est inévitable. Sur les marchés, nous sommes bien accueillis avec nos tracts même si nous sentons les idées d'extrême-droite. Nous devons insister sur la défense des travailleurs et des retraités et être présents. Les idées d'extrême-droite et de droite s'affirment, nous devons avoir des réactions, envoyer des communiqués avec nos idées, décrypter les discours. Le NFP est un programme électoral en-dessous de nos revendications.

Solidaires Paris, Geneviève Mérand : nous devons continuer à mobiliser sur nos revendications, mais comment ? Nous n'avons pas gagné grand-chose. Il faut construire un rapport de forces pour changer la société. Le feu est sous la cendre, mais comment fait-on concrètement pour mobiliser ? Le vote populaire pour le RN est contre les intérêts de la population. Des retraités ont travaillé toute leur vie et ont une pension de misère. Comment fait-on pour toutes les personnes que l'on ne voit pas ?

Synthèse de Gérard Gourguechon : nous continuons sur nos revendications et envoyer des communiqués. Nos communiqués ne sont jamais repris par « la presse » mais sont importants entre nous pour proposer assez régulièrement un éclairage sur la période.

Premières réflexions sur une Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Gérard Gourguechon a envoyé un texte sur la SSA pour lancer la discussion entre nous et préciser une position (voir document en annexe). Nous avons l'habitude d'écrire un dossier long qui reprend tout ce que nous pensons, l'objectif est d'en écrire un sur la SSA. La réflexion sur la SSA est un engagement de notre dernière assemblée générale de l'UNIRS et du dernier congrès de Solidaires, l'Unirs y contribuera en participant à 3 personnes dans la commission Protection sociale de Solidaires.

Nous ne partons pas de rien, nous avons des articles dans les Utopiques, notamment un travail du réseau salariat qui aborde le monde agricole, la crise agricole et environnementale, les inégalités sociales, les rapports hommes femmes, ... Il esquisse ce que pourrait être la solidarité alimentaire dans une société post-capitaliste et s'inspire du programme de mise en place de la Sécu. Il propose une convention entre les personnes qui assurent la production, la transformation et la distribution des aliments (sans en être propriétaire de leur outil de travail, dont ils seraient seulement « propriétaires d'usage », mais en leur garantissant un salaire à vie), une « carte vitale » de l'alimentation. C'est un projet de société global, la SSA serait versée à tout le monde (une même somme pour chaque personne, quelle que soit sa situation par rapport à l'alimentation), à l'inverse du remboursement des médicaments versé uniquement aux personnes malades. Le financement serait assuré par la valeur ajoutée des entreprises conventionnées du secteur de l'alimentation et par des cotisations sur les valeurs ajoutées des autres entreprises.

Le collectif national pour la SSA regroupe des forces diverses qui veulent une alimentation de qualité, une réduction des inégalités dans l'alimentation, une démocratie de l'alimentation. La Sécu d'origine était dirigée par des représentants des bénéficiaires, avant que l'État n'en reprenne la gestion et le budget. Ce serait une branche de la Sécu pour tout le monde, financée par une cotisation.

Un livre « Régime Général. Pour une Sécurité sociale de l'alimentation » de Laura Petersell et Kevin Certenais reprend tous ces éléments dans une centaine de pages.

Une partie du PCF s'oppose à la SSA car la Sécu actuelle devrait suffire en renforçant tous ses rôles, les revenus primaires et les revenus de remplacement devraient permettre à chaque personne de pouvoir bien se nourrir. La SSA n'empêcherait pas l'auto-exploitation des agriculteurs qui deviendraient les salariés de ceux qui les ont achetés.

Une nouvelle branche de la Sécu ? L'exposé des motifs de la création de la Sécu précise qu'elle « couvre l'ensemble de la population contre l'ensemble des facteurs d'insécurité » (et l'alimentation en fait partie).

La Sécu d'origine n'avait qu'une seule caisse, puis s'est séparée en branches avec des principes différents. La caisse unique n'est pas l'objectif de ceux qui prônent la SSA.

Le salaire à vie, l'appropriation par le collectif, retardent la mise en place de la SSA et ne donnent rien immédiatement aux personnes qui ont faim.

Faut-il adapter la SSA aux possibilités financières, donner seulement aux personnes ayant faim ?

Principaux éléments de la discussion

25 Doubs, Yveline Bahy a assisté à la projection d'un film « La part des autres » de Jean-Baptiste Delpias et Olivier Payage par un collectif de Besançon. En France, huit millions de personnes ont une aide alimentaire mais en sont dépendantes, notamment de plus en plus de retraités et aussi des agriculteurs précaires. Les surplus d'alimentation sont défiscalisés et enrichissent leurs vendeurs qui bradent des produits déclassés et non de qualité. Ce système impose une surproduction aux producteurs. D'autres pratiques existent : échanger entre producteurs et consommateurs, aller aider dans les champs et repartir avec de la nourriture, travailler à plusieurs, embaucher du personnel, agriculteurs dans les quartiers pour prendre des commandes puis les livrer à bas prix, distribution par des bénévoles. Elles peuvent concerner tout le monde, renforcent la mixité du public, pour une cotisation de 150 € par tout le monde (réduite en bénéficiant d'une subvention publique). Le consommateur mangerait bien et l'agriculteur vivrait bien. Une proposition de loi a été déposée en 2024 pour en faire une branche de la Sécu.

SUD-Rail, Anne Millant : le fait que tout le monde touche les 150 € éviterait de stigmatiser les pauvres. On ponctionne beaucoup les riches par une autre politique fiscale et on donne à tout le monde. Il faut éviter le kolkhoze imposé et il faut réfléchir sur l'appropriation des terres. Des améliorations immédiates sont possibles comme améliorer le bio, notamment en limitant la multiplication des intermédiaires.

94 Val-de-Marne Carine Delhostal, le 94 en a discuté et tique sur l'universalité. La Sécu n'en est plus à celle des origines, l'égalité n'existe pas face à la santé, et n'existerait pas face à l'alimentation, seuls les riches ont accès à une vie saine. L'utopie est certes nécessaire, mais idéalement il faudrait qu'il n'y ait plus de distribution alimentaire qui ne donne pas le choix de son alimentation mais que les plus démunis et les classes populaires puissent avoir accès à des produits alimentaires sains. L'alimentation est une affaire de santé et ce n'est pas par hasard que les cas de diabète et d'obésité sont les plus fréquents chez les plus pauvres. Avant de parler d'universalité, il faut d'abord s'occuper de l'urgence alimentaire. Il faut pénaliser les entreprises qui commercialisent des produits qui provoquent des cancers ou des maladies liées à l'usage des pesticides etc. Et cet argent serait aussi un moyen de financement. Il faut aussi prendre en compte que toute une catégorie de la population ne peut pas se préparer à manger comme les Sdf ou les familles logées à l'hôtel.

44 Loire-Atlantique, Jacky Chataigner n'a pas encore de mandat sur la SSA qui est un sujet intéressant comportant plein d'enjeux. Il a vu une manifestation de la FNSEA qui a creusé une tranchée dans la rue, sans être inquiétée, alors que la Confédération Paysanne est attaquée à tout moment. Le droit à l'alimentation prévu par l'article 48 de la Déclaration universelle des droits de l'homme n'a pas empêché la multiplication par 10 du nombre de personnes ayant faim. Un projet de loi du NFP du 15 octobre 2024 demande une expérimentation pendant 5 ans, avec une cotisation des collectivités et des particuliers. C'est à voir.

75 Paris, Jean-Yves Lefort a effectué des recherches sur l'aide alimentaire. Ce projet de société global remet en cause le fonctionnement de la société, il faut mieux faire, donner l'accès à tous les droits, de façon générale, dont l'alimentation. Le problème alimentaire est beau sur le papier, peut fonctionner localement, mais nous ne verrons pas la SSA telle que présentée actuellement. La motion d'orientation parlait aussi du logement dans les droits. Les premières actions alimentaires concernaient les surplus. Les fonds d'aide alimentaire, destinés à 4 grands groupes (Croix rouge, Restos du Cœur, Secours populaire, Banque alimentaire), permettent d'acheter par appels d'offre et d'accepter des dons de particuliers. Il faut avoir recours à une autre alimentation, garantir aux agriculteurs une juste rémunération, collecter pour des banques alimentaires et des associations, ... tout cela va au-delà des surplus, permet une distribution de produits sains et bios. Les épiceries solidaires nécessitent d'avoir des locaux, ce qui n'est pas facile, même si les bailleurs sociaux doivent en mettre à disposition. La confédération paysanne semble reprendre les grands principes de la SSA mais est très orientée producteurs et elle reste opaque sur la Sécu. Il faut être en situation régulière pour bénéficier des aides, ce qui exclut les sans-papiers et des familles : l'universalité va jusqu'où ? Toute la population est-elle incluse dans les réflexions, alors qu'une partie travaille mais n'a aucun droit ? Les préfets doivent veiller à prévenir la Sécu en cas de non-renouvellement de titre de séjour.

Il signale qu'un article de Sécu hebdo donne des éléments sur la SSA. La motion d'orientation doit parler de la SSA.

SUD-Rail, Christian Mahieux se demande pourquoi c'est l'alimentation qui est mise en avant et présentée comme pouvant résoudre tous les problèmes, et pas le logement, les transports, ... D'autres projets intéressants demandent aussi une rupture avec le système capitaliste, ce n'est pas réformiste mais révolutionnaire. Les 150 € par mois, ça signifie 5 € pour 3 repas d'une journée ! Mais bien manger coûterait bien plus cher et ne serait pas « raisonnable » financièrement, aussi, c'est la somme de 150 euros qui a été retenue si l'idée est de la verser à tout le monde. Il y a une contradiction de vouloir faire la révolution dans le réformisme. La SSA sous-entend de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins : c'est le communisme. Friot est depuis 50 ans au PCF.

59 Nord, Michèle Béarez insiste sur l'importance de l'alimentation, présente dans les droits de l'homme de 1948, et d'autres textes jusqu'à celui de Rome en 1996, mais sous forme de droit économique et social non contraignant. L'objectif est de rendre ce droit contraignant. Ont faim les jeunes, les femmes seules, les immigrées, les sans emploi, ... La SSA rejoint le salaire universel qui serait centré sur l'alimentation. 150 €, ce n'est pas énorme mais c'est déjà ça, c'est moins stigmatisant que l'aide alimentaire. Les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler et alors, comment font-ils pour manger. Sortir du capitalisme est un non-dit, mais il est dit qu'il faut sortir de la finance. Le caractère universel de la SSA évite la stigmatisation, certaines personnes n'en n'ont pas besoin. Le PCF n'a pas tort, il faut augmenter les salaires et les allocations. Améliorer l'alimentation améliore la santé et réduit les dépenses de la Sécu. Il faut taxer les bénéficiaires des entreprises.

Réflexions sur la dette

Anne Millant explique qu'elle a mis sur papier ce qu'est la dette pour y réfléchir et voir ensemble comment nous pourrions présenter la chose clairement. Par exemple, la dette de l'État n'est pas la même que celle des ménages, les impôts justes sont une bonne chose, ... La dette permet de développer les services publics, d'améliorer le bien-être social.

14 Basse-Normandie, Jean-Pierre Nunès informe que le Calvados y a réfléchi et en a débattu. Un collectif départemental prône la SSA et souhaite la présence des OS dans le débat. L'universalité attribue un droit et non une obligation d'utiliser ce droit qui est sans condition de ressources et n'est pas une aide stigmatisante. Comment les syndicats peuvent-ils participer au débat ? Le capitalisme continue d'engranger des profits, d'accaparer les terres, ... au détriment de la planète et de la population. C'est le capitalisme qui est dans l'utopie en croyant qu'il pourra continuer toujours de détruire la planète infiniment. Nous avons notre place dans ces débats.

75 Paris, Geneviève Mérand assimile la SSA à du caritatif laïque, aux soins palliatifs. Il faut se battre pour des salaires décents qui évitent de réclamer des droits au logement, à la santé, à l'alimentation. L'utopie ne doit pas être un délire. On a le droit de ne pas mourir de faim, de ne pas s'empoisonner avec des aliments pleins de pesticides, il faut un salaire décent. Et il faudra aussi savoir ce que nous entendons par « bien manger ».

Conclusion de Gérard Gourguechon qui estime que ces premiers échanges entre nous ont été utiles. Il faut maintenant essayer d'enrichir le texte de départ, le structurer, montrer les problèmes posés. Nous sautons sur un élément nouveau, c'est bien, ... mais c'est plus compliqué que cela. Il faut recadrer cela. Yveline nous dit qu'à Besançon ils ont mis en avant les expérimentations, les 40 associations, les Amap, les agriculteurs dans les quartiers, liens consommateurs producteurs, les expérimentations ne répondent pas aux personnes qui ont faim.

Maintenant, le CA va corriger le texte pour le proposer en débat pour le CA sur 2 jours de mars, en vue d'aboutir à un tract 4 pages sur ce sujet qui revient à chaque discussion de budget.

Nous gardons l'idée de faire venir un militant travaillant sur la dette (en commençant par demander à Patrick Saurin) lors du CA de deux jours de mars 2025.

II – Réunions et initiatives du G9.

Bilan de la journée d'action du G9 du 3 décembre.

Patrice Perret informe que la CGT a comptabilisé 68 630 pétitions papiers et la pétition en ligne a été signée par 20 714 personnes, soit quasiment 89 000 personnes, soit moins que le nombre d'adhérent·es retraité·es de nos organisations, mais l'intérêt d'une pétition est d'aller sur les lieux publics et de discuter avec la population. Le nombre de manifestant·es n'est pas connu, mais les remontées de quelques départements indiquent une mobilisation moyenne. Est-ce le manque d'enjeux apparents après la censure du gouvernement qui annule le PLFSS et maintient de fait une revalorisation des pensions au 1^{er} janvier du montant de l'inflation de 2,2 % (ces 2,2 sont le résultat de nos calculs alors que le gouvernement parle toujours de 1,8) ?

Le 26 novembre, aucun journaliste n'est venu à la conférence de presse organisée dans les locaux de la CGT, c'est la première fois. Mais les actions du 3 décembre ont intéressé les médias : Radio France nous a interrogés la veille ; sur place à Paris, autour du rassemblement à Varenne sont passés des journalistes et le rassemblement a été « vu à la télé » dans les journaux télévisés du soir. De nombreux départements ont fait part des articles parus dans la presse locale.

Le 26 novembre, la réunion du G9 a surtout porté sur la préparation du rassemblement parisien du 3 décembre. L'ensemble de la réunion est détaillé dans notre compte-rendu interne, dont deux sujets méritent réflexion :

- **La présence des responsables confédéraux.** La CGT a tout d'abord annoncé la présence de Sophie Binet, avant la publication du relevé de décisions, la FSU a ajouté Benoît Teste, puis Solidaires Murielle Guilbert ... puis FO a craint que la présence des « confédéraux » détourne l'attention des journalistes de la question des revendications des personnes retraitées et n'a annoncé que l'envoi d'un courrier de soutien de Frédéric Souillot en s'opposant à la prise de parole de « confédéraux ». Finalement il a été décidé que des représentants confédéraux pourraient être présents mais qu'ils n'interviendraient pas.
- **Les interventions de représentants de syndicats en lutte.** Au départ, c'est la CGT qui a proposé qu'interviennent des syndicalistes représentant des secteurs actuellement en lutte pour bien montrer que les personnes retraitées continuent d'être des membres du salariat et qu'elles sont

solidaires des luttes. Solidaires a proposé des camarades en lutte des cheminot·es, de la fonction publique et des Sans-papiers en grève. La FSU a fait savoir qu'il était possible que « la mouvance logements », dont le DAL, soit également présente pour distribuer un tract et sans demande d'intervention. La FSU a ensuite estimé qu'il ne faut pas que les Sans-papiers viennent à notre rassemblement car ça va le dénaturer. Solidaires rappelle que les luttes des Sans-papiers de Chronopost sont des luttes de travailleurs salariés et, dès lors qu'on ouvre notre rassemblement aux luttes en cours, on doit pouvoir l'ouvrir à cette lutte, qui est une lutte longue et difficile. La FGR-FP estime que les interventions « des luttes » devraient faire un lien avec la question des retraites, des salaires et des cotisations pour financer la sécurité sociale. Les échanges montrent qu'une majorité d'organisation s'oppose à une expression au nom des Sans-papiers. Après la réunion, la CGC absente s'est déclarée soulagée de cette position. Dans la discussion, nous pourrions discuter des sans-papiers, ces salarié·es en lutte qui n'ont pas de retraite, et de l'évolution des interventions, la première fois, la CGT était seule, puis d'autres organisations ont souhaité intervenir également, ce qui suscite une discussion pour que chaque organisation ait sa place.

Pour la prochaine réunion du G9 le 16 décembre, chaque organisation est chargée de réfléchir sur :

- La possibilité d'un recours juridique sur la revalorisation d'une partie des pensions d'une façon et l'autre partie d'une autre, à des taux différents. Ce n'est plus un sujet d'actualité récente, mais cela reviendra...
- Les compléments à ajouter à l'argumentaire « niveau de vie », notamment en intégrant les travaux sur la pension et la réversion.
- Le bilan 2024 du G9.
- La proposition de manifeste des retraités pour affirmer la situation sociale des retraité·es et de leurs droits.

Propositions de suites à donner à ces mobilisations sur la santé et sur le pouvoir d'achat.

Pour 2025, le G9 souhaite poursuivre son travail sur la santé et tout ce que porte la Sécu, en s'appuyant sur la journée mondiale de la Santé le 7 avril et sur les 80 ans de la Sécu en février.

Principaux éléments de la discussion

94 Val-de-Marne, Philippe Barre raconte qu'ils ont discuté sur les marchés, se sont fait interpellés à propos de Mélenchon. Il remercie l'Unirs d'avoir relayé auprès du G9 la demande d'intervention d'un représentant des sans-papiers à Paris. Les sans-papiers cotisent sans avoir droit à une retraite. Même les chibanis n'ont droit à quasiment rien. Les sans-papiers ont été présents dans toutes les manif pour les retraites à Paris, ils font partie des salarié·es, 700 000 d'entre eux cotisent pour la retraite. Ils et elles travaillent dans les Ehpad, dans l'aide à domicile, ... le refus d'entendre des salarié·s en lutte mais sans papiers est hallucinant. Cela révèle l'état du syndicalisme, qui considère que les sans-papiers ne sont pas des travailleurs, alors qu'ils sont en nombre dans la sous-traitance, la santé, la sécurité, les plateformes. Ils et elles ont fait fonctionner la société pendant la Covid...

94 Val-de-Marne, Carine Delhostal complète, elle voit un problème de racisme derrière tout cela. En quoi la présence de ces travailleurs qui cotisent, qui veulent des papiers et une retraite pourrait dénaturer le rassemblement ? Le soulagement de la CGC apprenant que le représentant des sans-papiers n'interviendrait pas, en dit beaucoup sur son imaginaire, mais quand ils seront vieux ils devront accepter qu'un sans papier change « leurs protections » ! Le syndicalisme a un problème avec l'immigration, il préfère des rassemblements entre blancs.

Le G9 du Val de Marne a décidé une série d'actions pour dresser l'état des lieux de la Santé dans le département : demande de rendez-vous avec l'ARS, travail avec la coordination hôpital Henri Mondor, et une réunion publique pour donner le résultat des travaux, dans le cadre de l'anniversaire des 80 ans de la Sécu.

SUD-Rail, Anne Millant signale que si les sans-papiers s'arrêtaient, Paris ne bougerait plus (propreté, repas, services à la personne, logistique...). Lors des débats des 9 sur le fait d'aller, ou pas, voir les élu·es du RN comme les autres, nous avons constaté des différences à l'intérieur du G9, c'est dans la logique d'une attitude raciste. Il est devenu normal d'entendre un ministre affirmer qu'il faut mettre les immigrés dehors, nous allons vers une société autoritaire.

91 Essonne, Roland Baille raconte que la mobilisation s'est bien passée, avec un bon quadrillage du département pour les diffusions sur les marchés. La diffusion à l'université du temps libre a été tentée, nous avons été bien accueillis. Mais tout ce travail

n'a abouti qu'à un rassemblement à Évry de 80 personnes (20 la fois précédente), 1 400 signatures de la pétition remises à la préfecture, mais de nombreuses discussions intéressantes. La présence des sans-papiers se verrait immédiatement s'ils arrêtaient le travail dans l'alimentation.

75 Paris, Geneviève Mérand, très en colère sur le refus d'intervention des sans-papiers qui nous font à manger puis nous l'apportent, alors qu'eux ne mangent pas. À Paris, les diffusions sur les marchés se sont bien passées, l'accueil était bon, mais les gros bataillons n'ont pas manifesté. Les décisions inacceptables du G9 sur les sans-papiers n'ont pas empêché de désobéir, de prévoir une intervention des sans-papiers avec notre micro pendant que la délégation était reçue, Jean-Louis était d'accord pour intervenir, puis il ne s'est rien passé, Jean Louis absent, personne n'a fait à sa place. À Solidaires et ailleurs, nous sommes des blancs, ce qui n'est pas représentatif. À Paris, nous étions 400 au grand moment, 10 policiers sont venus sur le trottoir face à nous contre le trottoir, Geneviève leur a demandé ce qu'ils faisaient là, ils ont répondu « on vous protège », Geneviève leur a répondu « vous êtes face à nous, vous ne nous protégez pas, foutez le camp, on n'a pas besoin d'être protégés », et ils sont partis.

SNABF Solidaires, Odette Dick informe que dans un Ehpad, où les métiers sont en tension, une personne a subi le non-renouvellement de son titre de séjour puis la réception d'une OQTF. Il faut mettre en avant l'hypocrisie, la perversion de cette politique.

SUD PTT, Philippe Cornélis confirme l'augmentation du nombre de non-renouvellement de titre de séjour, amplifié par le passage au numérique et la baisse des effectifs. Cela fait partie du climat général « immigrés dehors ».

44 Loire-Atlantique, Jacky Chataigner informe la présence de 400 personnes à Nantes, de 300 à Saint-Nazaire et de 30 à Châteaubriant, avec la CFDT qui revendique 2 250 adhérent·es et l'UNSA, ce qui a gêné la CGT et FO qui ont refusé une déclaration commune. Il a fallu batailler pour avoir leur signature sur le tract d'appel qui est celui du G9. La couverture médiatique a été bonne, France 3 est venue au local de Solidaires. Nous avons de grandes difficultés à mobiliser les retraité·es au-delà des militant·es.

94 Val-de-Marne, Philippe Barre prévient que les travailleurs immigrés retraités sont virés des foyers

Adoma, notamment sous prétexte qu'ils sont devenus retraités. Dans le cadre de la journée internationale des migrants, il y a une manifestation où nous serons présent·es avec nos camarades travailleurs sans papiers, le samedi 14 décembre à 14 h place de Clichy.

14 Basse-Normandie, Jean-Pierre Nunès fait part du rassemblement devant l'ARS puisque la journée du 3 décembre devait cibler la santé. 50 personnes étaient au rassemblement qui a précédé la manifestation vers le centre-ville et a réuni 300 personnes. Il confirme les difficultés à mobiliser, malgré les distributions de tracts. La faible mobilisation militante ne permet pas de faire signer la pétition en même temps que la distribution du tract, nous avons du mal à toucher nos adhérent·es. Ce sont toujours des rassemblements de militants, à part l'exception de mars 2018 pour la CSG (2 000 personnes à Caen ce jour-là).

25 Doubs, Yveline Bahy : nous étions 80 à Besançon, alors qu'à l'occasion de la journée de l'âge, nous avons donné le tract à 2000 personnes, obtenu de nombreuses signatures en présence de médias, notamment le passage d'Yveline à la télé, ce que de nombreuses personnes lui ont parlé après. La députée Dominique Voynet ne nous a pas convaincue, elle ne connaissait pas Solidaires (mais connaissait Sud). Le chef de la sécurité de la préfecture nous a écouté et a transmis. Parmi les mineurs non accompagnés, 80 gamins traînent dans la rue, ne sont pas scolarisés, sont logés mais n'ont droit qu'à un seul repas le midi (la solidarité les nourrit le soir).

Gérard Gourguechon complète sur la rencontre à Matignon à laquelle il a participé. Nous avons été reçus, pour la première fois depuis 10 ans, par le cabinet du Premier ministre pendant 1 h 15 (2 h 30 étaient prévues, mais nous avons écourté pour pouvoir rendre compte aux manifestant·es). Nous les avons remerciés de nous recevoir et leur avons dit que cela ne leur portait pas chance, car le lendemain ils n'étaient plus là. Ils n'avaient rien à nous dire, d'autant plus qu'ils partaient. Cette rencontre nous montre que, tout doucement, l'existence des retraité·es est prise en compte. Le gouvernement est tombé sur une revendication des retraités, portée parce que nous existons et nous nous montrons. Les revendications des retraité·es ont fait tomber le gouvernement. Dans le bilan que fera le G9, nous exprimerons le mécontentement des militant·es parisien·nes. La dissolution du gouvernement a provoqué un intérêt pour les retraités (Geneviève dans C'est dans l'air).

Patrice Perret précise que, dans le compte-rendu interne de la réunion du CA, la provocation crainte dans le rassemblement parisien concerne l'extrême-droite. Un exemple a été cité, le groupe féministe qui s'est placé à la fin du cortège contre les violences faites aux femmes.

Sa synthèse retient la confirmation du boulot réalisé pour mobiliser, le bon accueil de la population, mais aussi les mobilisations moyennes et la difficulté à mobiliser les retraité·es.

Pour la réunion du G9 et les sans-papiers, la pédagogie ne fera pas de mal, il aurait été normal de reconnaître des salarié·es en grève, qui cotisent, qui revendiquent des papiers et le droit à une retraite.

III – Préparation de l'AG du 28 janvier 2025 (qui sera tout de même l'AG 2024).

Point sur les inscriptions enregistrées pour le 28 janvier 2025.

Actuellement, nous avons 41 personnes inscrites (dont 3 en visio – en italique) et 24 candidatures au CA (en gras dans le tableau).

Structure	Nom et Prénom
SNABF Solidaires	SCHERRER Odette
SNABF Solidaires	LOUVRIER Maryline
Solidaires Finances Publiques	GOURGUECHON Gérard
Solidaires Finances Publiques	HERRERA Henri
Solidaires Finances Publiques	MARTINEZ Catherine
Solidaires SUD Emploi	BELLETT Suzanne
SUD-Rail	MAHIEUX Christian
SUD-Rail	MILLANT Anne

14.50.61 Basse-Normandie	HERVIEU Odile
14.50.61 Basse-Normandie	NUNES Jean-Pierre
22 Côtes d'Armor	<i>CLÉLAN Raymonde</i>
25 Doubs	BAHY Yveline
25 Doubs	<i>BOUTONNET Michel</i>
25 Doubs	<i>CHEVILLARD Martine</i>
25 Doubs	STIRNEMANN Geneviève
28 Eure-et-Loir	MAILLARD Jacky
29 Finistère	BIGER Monique
29 Finistère	BIGER Raymond
35 Ille-et-Vilaine	MAURICE Charles
44 Loire-Atlantique	CHATAIGNER Jacky
44 Loire-Atlantique	HECKER Claudine
44 Loire-Atlantique	LE LANN Yves
44 Loire-Atlantique	LERBEY Marc
44 Loire-Atlantique	ARES Didier
51 Champagne-Ardenne	AUBERT Chantal
51 Champagne-Ardenne	BONNAVENTURE Christian
51 Champagne-Ardenne	PERRET Patrice
59 Nord	BÉAREZ Michèle
59 Nord	BICZO Marie-Françoise
59 Nord	DELCROIX André
59 Nord	DELINOTTE Didier
75 Paris	FARBIAZ Patrick
75 Paris	FONTAINE Didier
75 Paris	LEFORT Jean-Yves
75 Paris	MÉRAND Geneviève
91 Essonne	BAILLE Roland
91 Essonne	CANNENPASSE Thierry
91 Essonne	DISCLYN Patrick
91 Essonne	DUSART Catherine
91 Essonne	FAYET Catherine
91 Essonne	LEONETTI Jacques
91 Essonne	QUELEN Joël
94 Val-de-Marne	BARRE Philippe
94 Val-de-Marne	DELHOSTAL Carine
94 Val-de-Marne	MARZIANI Jean-Louis

Point sur la trésorerie et les adhésions enregistrées pour 2024.

La trésorière adjointe Carine Delhostal fait le point. Des structures n'ont pas réglé leur cotisation 2024 alors qu'elles l'avaient fait pour 2023. Lorsque les cases 2023 et 2024 sont vides, la structure avait adhéré une année précédente. Les structures absentes n'ont jamais adhéré.

Solidaires départementaux	2023	2024
02 Solidaires Aisne	5	5
04 Solidaires Alpes de Hte Provence	3	3
05 Solidaires Htes Alpes	7	
07/26 Solidaires Ardèche / Drôme		
08/10/51/52 Solidaires Champagne-Ardenne	2	7
11 Aude	6	5
13 Solidaires Bouches du Rhône	13	13
14/50/61 Solidaires Calvados, Manche, Orne	68	75
16 Solidaires Charente		
19 Solidaires Corrèze	6	
22 Solidaires Côtes d'Armor	2	1
25 Solidaires Doubs	13	13
27/76 Solidaires Hte Normandie	21	27
28 Eure-et-Loire		
29 Solidaires Finistère	7	7
30 Solidaires Gard		
31 Solidaires Haute Garonne		
32 Solidaires Gers	8	7
34 Solidaires Hérault	9	6
35 Solidaires Ille et Vilaine	2	2
37 Solidaires Indre et Loire	3	
38 Solidaires Isère	5	4
44 Solidaires Loire Atlantique	20	20
45 Solidaires Loiret	23	23
46 Solidaires Lot		
49 Solidaires Maine et Loire	1	
54 Solidaires Meurthe et Moselle	1	
56 Solidaires Morbihan	0	1
57 Moselle	5	0
58 Solidaires Nièvre	1	
59 Solidaires Nord		
59/62 Solidaires UIR 59/62	34	34
60 Solidaires Oise		
62 Solidaires Pas-de-Calais		
63 Solidaires Puy-de-Dôme - Auvergne ?	19	19
69 Solidaires Rhône		
71 Solidaires Saône et Loire	19	19
73 Solidaires Savoie		
74 Solidaires Hte Savoie	1	
75 Solidaires Paris	15	25
76 Seine Maritime : Hte Normandie		
80 Solidaires Somme	12	11
82 Solidaires Tarn et Garonne	4	4
83 Solidaires Var	1	1
84 Solidaires Vaucluse	15	15
85 Solidaires Vendée	25	25
88 Solidaires Vosges	10	10
91 Solidaires Essonne	20	8
94 Solidaires Val de Marne	5	5
Total Solidaires local	411	395

Organisations nationales	2023	2024
ALTER	30	30
SNABF	319	330
SNJ	176	176
SNUPFEN Solidaires		
Solidaires CCRF et SCL	15	15
Solidaires Douanes	18	22
Solidaires Finances Publiques	1 557	1 557
Solidaires I.D.D.	0	
Solidaires Informatique	14	14
Solidaires Météo	54	90
Solidaires Sud Emploi	4	4
Sud Aérien		
Sud CAM	450	450
Sud Centrale MINEFI	5	
Sud Chimie Pharma		
Sud Collectivités Territoriales	200	200
Sud Culture et Medias Solidaires	20	20
Sud Education	200	200
Sud Energie	7	7
Sud FPA Solidaires	15	15
Sud Insee	15	14
Sud Intérieur		
Sud MSA		
Sud Protection Sociale	19	
Sud PTT	1 147	1 300
SUD-Rail	1 443	1 443
Sud Recherche EPST	25	25
Sud Rural - Equipement	5	5
Sud Santé Sociaux	200	200
Sud Solidaires BPCE	260	260
Sud Travail Affaires sociales		
SUNDEP Solidaires	62	67
SUPPER		
Syndicat ASSO	1	1
Fédération urbains et interurbains		
SUD SDIS		10
Total	6 261	6 455

TOTAL GLOBAL	6 672	6 850
---------------------	--------------	--------------

Cotisation des retraité·es dit·es isolé·es.

Gérard Gourguechon rapporte que le SN de Solidaires nous a renvoyé la somme que l'UNIRS lui avait versée au titre de la cotisation 2024 des retraité·es qui ne sont pas dans une fédération / syndicat national. Il a expliqué que cette décision est la conséquence du refus du congrès de Solidaires d'avoir la possibilité de voter dans les instances de l'Union syndicale Solidaires.

14 Basse-Normandie, Jean-Pierre Nunès informe que le 14 est très fâché de ne pas être adhérent de Solidaires et envisage une pétition des personnes qui veulent être adhérentes de Solidaires en versant une cotisation, alors que 400 cotisations feraient du bien au nombre de cotisant·es et aux finances de Solidaires. C'est incompréhensible.

94 Val-de-Marne, Philippe Barre y voit la question de la place des retraité·es dans Solidaires, alors que de nombreux syndicats ne s'occupent pas de leurs retraité·es. L'Unirs a prouvé qu'elle respectait les valeurs de Solidaires, il faudrait rencontrer les structures qui votent contre au congrès. Il n'a jamais vu de débat sur la place des retraité·es dans son syndicat SUD éducation. Pourquoi l'Unirs n'a pas le droit de vote, parce qu'ils n'ont plus de patron ? Un syndicat regroupant des salarié·es en scoop aurait-il le droit de vote ? Nous touchons une partie du salaire socialisé, ce grand principe pourtant revendiqué par Solidaires est de fait remis en cause. SUD Solidaires Étudiant·es vote, à juste raison. Elles/ils ont-elles/ils des patrons ? Nous sommes victimes d'une forme d'âgisme.

SUD-Rail, Anne Millant relate les tentatives de débats depuis 5 ans dans SUD-Rail sur la place des retraités. Il n'y a pas hostilité des actifs, mais cela ne les intéresse pas. La liaison des retraités SUD-Rail ne fait pas de syndicalisme retraité. SUD-Rail s'est abstenu sur le vote au congrès, ce qui est assimilé à un contre dans les votes. Aucun des 5 syndicats SUD-Rail de Paris ne vient aux réunions de Solidaires Paris.

Gérard Gourguechon précise qu'il a demandé à Murielle Guilbert les raisons du renvoi de notre cotisation : « si nous avions accepté le chèque, vous auriez demandé les mêmes droits que les autres, ce qui aurait contredit le vote du congrès ». Lors du dernier BN vendredi dernier, les suites du congrès sur « l'outil syndical » étaient à l'ordre du jour, dont la place des Unions de structures dans Solidaires (nous sommes dans un cas différent car nous syndiquons aussi des isolé·es). Une Union existe dans les transports, les finances, et ces Unions ne sont pas membres de Solidaires, car leurs composantes y sont (rail, finances publiques, Douanes, etc.). Un manque existe dans Solidaires ?

14 Basse-Normandie, Jean-Pierre Nunès a cru comprendre que des isolé·es qui paient une cotisation dans leur département ne sont pas adhérent·es de Solidaires. Le syndicat se pose la question de verser directement sa cotisation à Solidaires. Le syndicat SUD santé du Calvados n'avait jamais discuté du droit de vote Unirs, avant la rencontre entre la fédé SUD Santé et l'Unirs.

75 Paris, Jean-Yves Lefort rappelle que nous souhaitons séparer le droit de vote de l'adhésion (Gérard Gourguechon répond que le SN ne veut pas séparer les deux). À Paris, le retraité Didier est au bureau de Solidaires Paris au titre des retraité·es.

25 Doubs, Yveline Bahy informe que les retraité·es cotisent à Solidaires 25, mais un retraité UDIRS, trésorier du Solidaires départemental, n'a pas eu le droit de voter.

44 Loire-Atlantique, Jacky Chataigner : l'Udir 44 sera au congrès de Solidaires 44, déposera des amendements et votera, comme les années précédentes, ce qui est admis à l'unanimité. La légitimité d'interpellation du BN doit venir de l'AG de l'Unirs.

SUD-Rail, Anne Millant constate un retour en arrière, nous devrions interpellier toutes les structures contre cette discrimination. Elle propose un mois de grève des retraité·es dans Solidaires.

91 Essonne, Roland Baille demande le nombre d'Udir ayant le droit de vote dans le Solidaires départemental (personne ne le connaît). Personnellement, il se demande si nous devons nous poser la question de continuer à réclamer le droit de vote.

94 Val-de-Marne, Carine Delhostal demande quelle cotisation nous demandons pour 2025 ? Réponse de Gérard Gourguechon : la nouvelle cotisation est mise au vote à l'AG, nous en discuterons à l'AG.

75 Paris, Jean-Yves Lefort rappelle le courrier de septembre 2022 avec le SN, un nouvel échange est indispensable sur l'incohérence d'être adhérent dans le département et pas nationalement.

Synthèse de Gérard Gourguechon : il va préparer un projet de courrier au Secrétariat National de Solidaires qui, au préalable, sera envoyé au

C.A. pour être amélioré, et il prépare un projet d'interpellation qui sera soumise à l'AG sur l'incohérence du rejet des cotisations des retraité·es isolé·es, sur la

nécessité de régler le problème des Unions et des isolé·es dans les départements.

Nouvelle actualisation du rapport d'activité, du fait du report de l'AG.

Gérard Gourguechon et Patrice Perret vont le mettre à jour avec les derniers éléments.

Roland Baille fait remarquer que de nombreux textes ont été envoyés, il se demande si tout le

monde les a lus. Pour faciliter la lecture, il propose de mettre en bas de page le numéro du texte et son nom (il en sera fait ainsi).

Examen du projet de Motion d'orientation et examen des propositions d'amendements reçus.

Nous avons reçu des amendements du 14, 35, 59, 75, 85, 91 et de SUD PTT, qui sont regardés. Voici les principales décisions :

PTT : accord pour la suppression du mot ressenti.

14 : une réunion de la semaine prochaine reprendra tous leurs amendements pour les simplifier.

35 : Jacky Chataignier rappelle que Solidaires a une position sur l'avenir étatique Israël/Palestine, adoptée à l'unanimité, ce qui légitime sa reprise dans notre Motion. Il pense que l'aspect colonial d'Israël, l'autodétermination, le respect des populations manquent dans le texte. Les conflits religieux sont les conséquences du problème, pas les causes.

Philippe Barre propose de reprendre la fin de l'amendement sur le colonialisme, mais laisser le débat sur le début.

Michèle Béarez pense que le long développement sur la guerre n'a pas sa place dans la motion d'orientation.

Christian Mahieux, qui a écrit le passage sur le RSISL il y a deux ans sur la guerre russe en

Ukraine, pense que ce n'est pas utile dans la motion. Il faut bien montrer les responsabilités d'Israël en reprenant une partie de l'amendement.

Décision : le paragraphe initial est supprimé, la deuxième partie de l'amendement le remplace, en ajoutant après conflit : colonialisme mené par l'État d'Israël, en remplaçant État indépendant par droit à l'autodétermination.

59 : ajout de la lutte dans les instances. D'accord pour les amendements au début du V.

75 : accord pour l'amendement à la fin du IV, pour l'ajout en début du nouveau V, suppression dans le passage sur le droit de vote de majoritairement et du retraité non-exploité.

91 : d'accord pour remplacer environnemental par écologie.

Gérard Gourguechon modifie les textes, les fait vérifier par le CA avant de les envoyer aux militant·es.

Examen des dossiers revendicatifs

Nous aurons 3 textes en débat :

- Des transports accessibles et adaptés aux besoins des senior·e·s à tout âge
- Pour une fin de vie digne qui respecte les souhaits de la personne
- L'aide active à mourir, un droit essentiel de l'UDIRS Calvados.

Ces textes seront soumis au vote de l'assemblée générale.

Annexe :

Une sécurité sociale de l'alimentation : premières réflexions.

Dès l'assemblée générale de l'UNIRS du 13 octobre 2022, la motion d'orientation votée engageait l'UNIRS à se « battre pour un renforcement et un élargissement de la Sécurité sociale ». La motion d'orientation votée par l'AG de l'UNIRS du 6 décembre 2023 précisait qu'il nous faudrait agir pour aller « vers une extension du champ de la sécurité sociale en matière de maladie, de perte d'autonomie, de retraite, de chômage, d'alimentation, de logement ». Ceci nous engageait notamment à réfléchir aux conditions d'une mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation. Nous devons essayer de faire ce travail en lien avec l'Union syndicale Solidaires, laquelle décidait de s'engager dans une telle réflexion lors de son congrès d'avril 2024 à Toulouse-Labège. Dans la résolution n°2 adoptée par le Congrès il est écrit : « *La sécurité de l'accès à l'alimentation : il est nécessaire et urgent d'instaurer un droit à l'alimentation géré démocratiquement pour mettre fin à la précarité alimentaire. En effet, chaque personne doit avoir le droit d'accéder à une alimentation diversifiée, de qualité et en quantité suffisante. Cette alimentation doit être produite par des travailleur-ses de l'ensemble de la filière alimentaire (paysan-nes, ouvrier-es et salarié-es), de la production à la distribution, justement rémunéré-es. Une sécurité sociale de l'alimentation où le profit n'a pas sa place permettra également de porter la bifurcation écologique de ces filières* ». L'Union syndicale Solidaires mènera cette réflexion avec une première approche par sa commission « Protection sociale ».

Pour débiter cette réflexion collective, nous avons déjà à notre disposition différents travaux menés par d'autres structures au cours des dernières années. C'est en effet une idée neuve qui commence seulement à être imaginée par différentes organisations et par différents collectifs, au niveau national comme au niveau local.

I - Un texte de Réseau salariat du printemps 2020.

Nous avons en effet à notre disposition une première approche qui avait été faite par la Revue Les Utopiques, avec son numéro 12, de l'hiver 2019-2020, « Pour une protection sociale du XXI^e siècle » et plus particulièrement un article paru dans le n° 13 « Pour une sécurité sociale de l'alimentation » rédigé par le groupe « alimentation » de l'association Réseau Salariat.

Cet article soulignait que « L'alimentation est une question vitale et qui concerne absolument tout le monde. Elle a des enjeux locaux et internationaux, elle pose des questions fondamentales de pouvoirs, d'inégalités sociales, d'organisation du travail, du poids des multinationales et du rôle des pouvoirs publics pour renforcer leur poids ou bien le contrer. C'est également un secteur où la financiarisation joue un rôle majeur, la mécanisation remplace les emplois, l'exploitation des humains, des animaux et des ressources naturelles y est au cœur. Un sujet politique majeur qui touche à la santé publique, à l'environnement, aux inégalités sociales, aux inégalités territoriales ».

Réseau Salariat poursuivait « *Au regard de l'importance que revêt le sujet de l'alimentation et compte-tenu des enjeux qui le traversent, notre projet vise à appliquer la philosophie du régime général de la Sécurité sociale à ce domaine.... pour esquisser ce que pourra être une sécurité sociale de l'alimentation post-capitaliste* ».

Au printemps 2020, Réseau Salariat présentait ainsi son projet : « *Nous pourrions construire un système de Sécurité sociale de l'alimentation bâti sur cinq piliers où, demain, des professionnels de la filière alimentaire (production, transformation, distribution) seront conventionnés par des caisses de Sécurité sociale de l'alimentation, selon des critères qui assureront une économie post-capitaliste. Ces professionnels seront propriétaires d'usage de leurs outils de travail et percevront un salaire à vie versé par les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation. Chaque habitant aura une somme d'argent mensuelle à dépenser auprès de ces professionnels conventionnés. Et la valeur ajoutée produite par ces échanges marchands ira directement dans les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation. Le système sera aussi financé grâce à une cotisation sociale assise sur la valeur ajoutée de toutes les entreprises, pas seulement celles de la filière alimentaire.*

Les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation auront également une part de leur budget consacrée à l'investissement pour permettre l'extension de pratiques professionnelles conventionnables, aujourd'hui réduites à la marge. Ces caisses seront gérées directement par la population avec un souci constant d'assurer un maximum de démocratie dans leur fonctionnement et une implication des professionnels conventionnés ».

II – Les travaux du Collectif National pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation.

À peu près à la même époque, en 2019, a été fondé un Collectif National pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation qui regroupe, fin 2024, une quarantaine d'organisations. Ce collectif résulte, au départ, de la convergence entre un certain nombre de structures et d'associations. On y trouve le groupe « Agriculture et souveraineté alimentaire » de l'association Ingénieur·es sans frontières Agrista qui avait été un des premiers à imaginer ce projet de sécurité sociale alimentaire et qui œuvre pour des systèmes alimentaires vertueux, respectant les écosystèmes et l'humain. Il y a aussi le CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) qui avait perçu que les ventes en AMAP, à la ferme ou sur les marchés ne peuvent répondre à elles seules aux problèmes du monde agricole. La Confédération Paysanne s'est engagée, convaincue que pour mieux défendre les droits des paysans il faut intégrer la lutte pour le droit à l'alimentation. Le Collectif Démocratie alimentaire y défend l'instauration d'un système démocratique dans l'alimentation. L'association Réseau Salarial y apporte son expertise sur l'existant qu'est déjà la sécurité sociale pour plaider pour une démocratie dans l'alimentation.

La proposition du Collectif veut s'attaquer aux trois dimensions du problème à la fois : elle veut transformer le système alimentaire en créant un débouché économique stable pour une alimentation de qualité, elle veut réduire les inégalités dans le domaine de l'alimentation et elle veut permettre une appropriation citoyenne à l'échelle locale.

Depuis 2019, ce Collectif a intégré des associations qui portent des initiatives locales faisant vivre des expérimentations très concrètes, mais qui se heurtent aux limites imposées par l'échelle locale, ne pouvant expérimenter ni l'universalité ni la cotisation sociale. En 2025, il regroupe une quarantaine d'organisations. Son projet est désormais plus élaboré que ce que pouvait écrire Réseau Salarial au printemps 2020.

Désormais, il s'agit d'instaurer une nouvelle branche de la sécurité sociale dédiée à l'alimentation au sein du régime général de la sécurité sociale. Cette branche serait mise en place à partir des mêmes critères que ceux retenus en 1946 : l'universalité, le conventionnement, le financement par la cotisation sociale. Le socle commun de ce collectif précise : « Concrètement et sur le modèle du système de santé, une carte vitale de l'alimentation donne accès à des produits conventionnés pour un montant de 150 euros/mois et par personne. Le conventionnement repose principalement sur des caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local, et articulées avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses ».

Chaque personne vivant en France recevrait 150 euros par mois dédiés à l'alimentation. Il est estimé que ce principe d'universalité est indispensable si l'on souhaite instaurer un droit à l'alimentation et non une politique à destination des personnes en situation de précarité. L'universalité est estimée nécessaire pour éviter le sentiment de stigmatisation et de honte, mais aussi le non-recours à ce droit par les personnes qui font l'objet des politiques ciblées.

Avec le conventionnement démocratique, des produits pourraient être achetés grâce aux 150 euros alloués à chaque personne. Il s'agirait de permettre aux citoyens de choisir des produits et des professionnels qui répondent à leurs attentes en termes d'alimentation (pesticides ou pas, bien-être animal ou pas, etc.). Le conventionnement se ferait à l'échelle locale par un comité citoyen représentatif du territoire de la caisse. Les décisions seraient prises de manière démocratique par les membres du comité. Ce qui présuppose une phase de formation et d'appropriation des enjeux alimentaires. Les caisses locales de sécurité sociale de l'alimentation auraient pour mission de définir, pour leur territoire, les conditions sociales et environnementales de la production à la distribution de l'alimentation. Les caisses locales seraient articulées entre elles au sein d'une instance nationale qui permettrait notamment d'harmoniser les critères de conventionnement traitant d'enjeux globaux.

Le financement du dispositif se ferait par le biais d'une cotisation sociale prélevée sur la valeur ajoutée du travail. En 2024, l'assiette de cotisation de la branche santé du régime général de sécurité sociale est prévue être établie sur les revenus des indépendants, des salariés, sur les prestations vieillesse (les retraites) et chômage. De plus, depuis 1991, l'assurance maladie est également financée par l'impôt, la CSG notamment. Les simulations effectuées par le Collectif préconisent une cotisation de 10% de la valeur produite par ces 4 groupes. Un équilibre est à trouver pour éviter la baisse des bas salaires tout comme la mise en difficulté de PME qui ne seraient pas en mesure de supporter une augmentation de leurs charges patronales. Il faudrait socialiser 120 milliards d'euros par an pour pouvoir redistribuer 150 euros par personne et par mois à toutes les personnes vivant sur le territoire national, tout en prenant en compte 3% de frais de fonctionnement de cette nouvelle branche (par analogie avec les frais de fonctionnement de la branche maladie).

Le collectif national popularise ses propositions, particulièrement auprès des élus nationaux. L'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation doit être votée par le Parlement, et les équilibres politiques des années 2023/2024 montrent que nous sommes très loin d'une telle possibilité. Au mieux, ce qui se fait, c'est le soutien à des expérimentations locales, ou l'expérimentation de chèques alimentaires pour les personnes en situation de précarité ou une baisse de la TVA sur certains produits alimentaires ciblés. Tout ceci ne répond pas à la portée universelle et démocratique de la sécurité sociale alimentaire (SSA). Ces initiatives locales ont tout de même pour effet bénéfique de participer à la diffusion du projet de SSA en sensibilisant des habitants et des élus locaux aux enjeux alimentaires.

Il est certain que la transformation profonde du système alimentaire sous-jacente au projet de SSA dépendra de beaucoup d'autres mesures que la seule SSA. Il faudra mettre en cohérence les politiques agricoles et alimentaires et les orienter vers les fermes, les entreprises de transformation et de distribution qui respecteront les critères définis. Il faudra donc modifier la Politique Agricole Commune fixée au niveau de l'Union Européenne et modifier les circuits des aides publiques pour les orienter vers les acteurs économiques (production, transformation, distribution) qui répondront aux demandes démocratiques formulées dans les caisses de la SSA. Nous mesurons l'ampleur de la tâche.

III – Le livre de Laura Petersell et de Kévin Certenais « Régime général – Pour une sécurité sociale de l'alimentation ».

C'est un livre d'une centaine de pages paru en 2022. C'est un des seuls ouvrages qui puisse se trouver sur cette question. Les auteurs sont membres de l'association Réseau Salarial. Ils inscrivent leur réflexion dans une démarche de lutte pour une révolution sociale et annoncent qu'ils retiennent des pistes macro-économiques très globales. Leurs analyses les conduisent à mettre en cause la société patriarcale, le colonialisme, bien entendu le capitalisme, l'accaparement des richesses et leur concentration dans les mains de quelques-uns, l'absence de démocratie à tous les niveaux. C'est dire que leurs travaux conduisent à retenir de nombreux axes de changements radicaux dans de nombreux domaines. En réfléchissant sur la production et le travail, ils rappellent que, dans le monde, ce sont les femmes qui produisent 70% de la nourriture et effectuent 80% du travail domestique. L'alternative à ces constats, c'est leur revendication du salaire à vie. Ils analysent aussi les conséquences d'une appropriation privée des moyens de production, notamment dans les productions agricoles et dans l'industrie agro-alimentaire. Ils notent que tout ceci conduit progressivement à une privatisation du vivant en apportant plusieurs éclairages, sur les semences, sur le bétail génétiquement modifié, sur la spéculation sur les eaux maritimes, sur l'épuisement des sols, des terres et des mers. Ils soulignent la concentration capitaliste en amont de la production agricole (l'apport de tous les « intrants », engrais, pesticides, etc. matériel agricole, crédits bancaires, etc.), Ils constatent que le capitalisme financier est également de plus en plus présent pour s'appropriier les terres cultivables sur tous les continents. Et ils rappellent qu'en France, 6 grands groupes de la grande distribution détiennent 90% du marché de l'alimentation de la population. Leur conclusion, c'est qu'il faut supprimer l'actuel droit de propriété, et le remplacer par une copropriété d'usage. Ce qui permettrait à celles et ceux qui travaillent de décider de ce qui est produit, de leur travail et de leurs conditions de travail.

Enfin, en aval, quand les biens produits deviennent des biens de consommation et, en l'occurrence, des moyens pour s'alimenter et vivre, ils analysent la situation des consommateurs et des consommatrices. Ils

notent que, malgré l'immensité des choix et la très grande diversité des produits qui sont mis sur le marché dans les pays développés, les gens ont finalement très peu de liberté et de moyens pour décider réellement de leur alimentation. Ils démontrent que les politiques publiques sont au service de l'agro-industrie et que c'est tout un système économique et financier mondial qui participe à cet accaparement. Ainsi, les 2/3 de la déforestation en Amérique du Sud sont dus à la culture du soja qui sert à nourrir le bétail d'élevage en Europe. Il faut donc mettre en place d'autres politiques publiques, d'autres circuits pour les aides et les incitations à développer telle ou telle filière. La réponse à ces distorsions, c'est l'instauration d'une démocratie sociale, dans les entreprises et dans l'ensemble des sociétés et des nations.

IV – Les questions que nous pouvons nous poser.

Faut-il créer une nouvelle branche de la sécurité sociale, ou faut-il faire vivre pleinement la sécurité sociale actuelle en la renforçant ?

À cette question, les personnes qui, à gauche (notamment une partie du Parti Communiste), critiquent le projet de sécurité sociale alimentaire rappellent que, déjà, la sécurité sociale doit assurer des moyens d'existence dans tous les cas où les personnes sont incapables de se les procurer par le travail. Les revenus de remplacement sont là pour permettre, entre-autre, l'alimentation, à ceux qui ne peuvent travailler. Face à la précarité alimentaire, il y a urgence à lutter pour des augmentations de salaires, une augmentation des revenus de remplacement et pour que tous ceux qui le peuvent aient un travail. La sécurité sociale est déjà là pour les revenus de remplacement, nous disent ces opposants au projet de SSA, donc augmentons les retraites, augmentons les allocations familiales, et nul besoin d'inventer une nouvelle branche. Il est aussi noté qu'il faudrait donc affecter une somme attribuée à chaque personne pour son alimentation, quand on fustige par ailleurs ceux qui voudraient transformer l'allocation de rentrée scolaire en bons d'achat, en trouvant intolérable ce mépris à l'égard des populations concernées.

Ces critiques se poursuivent en examinant ce projet de SSA vu du côté des agriculteurs. Ils constatent que les agriculteurs ne peuvent faire le poids face à des entités capitalistes mondialisées et qu'ils sont voués à continuer à s'auto-exploiter moyennant soumission à l'agroalimentaire ou à vendre leur force de travail, devenant salariés des investisseurs et des fonds de pension qui achètent leurs terres agricoles. Par ailleurs, l'agrobusiness récupère progressivement le bio et les circuits courts, contribuant là aussi à tirer les prix vers le bas, aggravant la difficulté de ceux qui se sont engagés dans cette voie. En outre, le don alimentaire (Banque alimentaire, Restos du Cœur, etc.) vient, en fait, en renfort du système agro-industriel, lui permettant d'être en surproduction constante et de bénéficier de déductions fiscales liées aux dons ! Les critiques rappellent que le conventionnement qui serait fixé avec les agriculteurs avait déjà été le système de compromis retenu à la Libération comme mode de relation entre les médecins libéraux et l'assurance maladie de la sécurité sociale. Aujourd'hui, nous en voyons les résultats quant à l'accès aux soins sur tout le territoire. De même, en ce qui concerne le prix des médicaments : le remboursement par la sécu des médicaments autorise les profits des laboratoires pharmaceutiques. Les promoteurs de la SSA répondent à la question de l'exploitation des agriculteurs dans le système capitaliste par le salaire à vie avec des entreprises qui seraient des copropriétés d'usage, des collectifs de travail autogérés. Et les critiques s'interrogent pour savoir comment parvenir à un tel rapport de force capable d'imposer toutes ces réformes. La CGT de l'agroalimentaire estime que, sous cet aspect, la SSA « *s'apparente soit à une nouvelle institutionnalisation de l'aide alimentaire, soit à un coup de pouce au chiffre d'affaires de quelques agro-managers et d'entreprises des industries agroalimentaires* ».

Les critiques portent aussi sur la notion même de salaire à vie, parfois appelé salaire à la qualification. La question est posée de savoir en quoi un salaire à vie permettrait de dépasser le capitalisme, et le fait d'appeler la retraite par le terme de salaire à vie n'a aucune influence sur le lien de subordination du salarié vis-à-vis de son employeur. Et même, le salaire à vie, pour les femmes, pourrait être le retour à la maison. Et proposer la retraite à 50 ans tout en disant qu'il serait possible pour le retraité de continuer à travailler dans son entreprise, c'est plus ou moins installer le travail gratuit pour le patron, gratuit car le salaire « à vie » serait alors payé par la caisse de retraite.

L'alimentation peut-elle être une nouvelle branche de la sécurité sociale ?

Compte tenu des engagements pris tant par l'UNIRS que par l'Union syndicale Solidaires, il nous appartient de travailler sur une proposition de sécurité sociale de l'alimentation, mais en évitant de nous enthousiasmer trop facilement pour une idée effectivement enthousiasmante mais qui implique tant de changements radicaux dans de nombreux domaines qu'il nous faut envisager toutes les batailles idéologiques et culturelles qu'il faut mener au préalable, et qu'il faut gagner.

La première étape, c'est certainement de savoir s'il est possible et cohérent d'envisager une intervention de la sécurité sociale dans un domaine nouveau qui serait celui de l'alimentation, de déterminer si la sécurité sociale peut être la réponse au besoin de sécurité alimentaire.

Nous pouvons rappeler que les textes de 1945 ouvrent la possibilité d'un élargissement de la sécurité sociale à d'autres domaines, à tous les nouveaux besoins. Il faut revenir sur les termes de l'exposé des motifs de l'Ordonnance du 4 octobre 1945 : « *Le but à atteindre est la réalisation d'un plan complet qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité* ». C'est plus large que ce qui a été édicté par l'article 1^{er} du Titre 1^{er} de l'Ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la Sécurité sociale : « *Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent* ». C'est même plus large que la formule générale retenue par le Conseil National de la Résistance dans son programme adopté le 15 mars 1944 voulant promouvoir « *sur le plan social ... un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État* ».

Il s'agit donc d'aller au-delà d'une sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail. Imaginer une sécurité sociale de l'alimentation, c'est vouloir couvrir l'ensemble de la population du pays contre ce que nous considérons comme de nouveaux facteurs d'insécurité. Nous pouvons affirmer que les besoins alimentaires sont primordiaux et que de ne pouvoir les satisfaire est un grand facteur d'insécurité. En France, plus de 6 millions de personnes se nourrissent régulièrement à l'aide alimentaire, c'est-à-dire de la distribution gratuite ou à bas prix des surplus de la grande distribution, constitués éventuellement d'aliments pollués et polluants.

Tous les groupes qui réfléchissent à une sécurité sociale de l'alimentation la conçoivent comme une nouvelle branche de la sécurité sociale, une branche supplémentaire qui s'ajouterait aux branches actuelles, avec un financement et une gestion interne spécifiques. L'idée qui était encore portée il y a quelques années par certains syndicats ou certains groupes d'un retour à une fusion des caisses semble donc abandonnée. C'est certainement cette idée générale que nous pouvons déjà retenir.

Il nous faut réfléchir aux objectifs que nous nous donnons en voulant mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation.

La première question, c'est de savoir si nous voulons répondre à l'insécurité des personnes face à l'alimentation, ou si nous voulons autre chose de plus large.

Quand l'assurance maladie de la sécurité sociale a été mise en place puis quand elle a été progressivement consolidée et élargie avant d'être attaquée et progressivement limitée et rabaissée, elle visait à permettre aux personnes malades de se soigner, en plus de disposer d'un revenu pour vivre. Il s'agissait de répondre à l'insécurité vécue par les personnes atteintes et touchées par une maladie. La solidarité était expliquée comme une contribution des personnes en bonne santé aux dépenses supportées par les personnes malades pour se soigner.

Avec l'instauration d'une SSA, nous devons nous interroger si nous voulons permettre aux personnes qui, en France, « ont faim » de pouvoir dépasser cette insécurité alimentaire qui est une insécurité première et vitale pour chaque être humain depuis le début de l'humanité. Ou si nous voulons aussi, par la même occasion,

régler en partie les questions agricoles, celles liées à la domination des multinationales et de la finance dans une économie largement mondialisée, et aussi agir partiellement sur l'environnement et la sauvegarde de la planète. Pour nous éclairer, nous pouvons rappeler que le « compromis » politique et social de 1945, celui qui a notamment permis la mise en place de la sécurité sociale, visait à agir sur certaines insécurités « sociales », sans pour autant vouloir régler toutes les injustices et toutes les incohérences de la vie économique et sociale de l'époque. Ainsi, il n'a pas été donné comme objectif à l'assurance maladie de supprimer les profits privés dans le domaine de la santé et encore moins de dépasser le capitalisme ; nous avons d'ailleurs pu constater que le capitalisme a survécu à l'instauration de la sécurité sociale, y compris dans le domaine de la santé, et que nous avons toujours des luttes à mener. En 1945/1946, il devait être considéré que tout ceci devait faire l'objet d'autres luttes, en commençant par une extension et un renforcement des services publics dans de nombreux domaines.

Faut-il moduler notre revendication à la réalité des rapports de force économiques et idéologiques ou imaginer une réforme radicale globale ?

Nous l'avons vu, certaines propositions formulées visent à intégrer la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation à une réforme de la production agricole, à une réforme de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne, à une réforme du droit de propriété, notamment quant à l'appropriation des terres agricoles. Cette mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation est alors liée également à l'abandon des politiques favorisant les grandes exploitations agro-industrielles où les apports de la chimie sont essentiels. Il s'agirait de favoriser en même temps les cultures bio, la proximité, la réduction des excès de la mondialisation commerciale dans le domaine de l'alimentation. Cette mise en place, pour être efficace, devrait modifier les actuels circuits de distribution qui, en France, sont accaparés par quelques réseaux de la « grande distribution ». Nous voyons que tout ceci est cohérent, mais que tout ceci implique que nous ne soyons plus dans un environnement capitaliste. La réflexion théorique doit certainement être faite, mais il nous faut nous interroger quant aux objectifs que nous pourrions donner à des mobilisations sociales voulant aboutir concrètement à une sécurité sociale de l'alimentation.

Faut-il aller vers le versement d'une somme d'argent identique à toute personne, quelle que soit la situation quant à sa précarité alimentaire ou faut-il limiter ce versement aux seules personnes étant dans la précarité alimentaire ?

C'est la question qui est posée lors de toute mise en place d'une nouvelle intervention collective pour combler des inégalités et des distorsions. La plupart des structures qui, actuellement, portent l'idée d'une SSA, envisagent le versement d'une somme identique (généralement chiffrée à 150 euros par mois et par personne) à chaque personne, quelle que soit sa situation objective par rapport à la précarité alimentaire. L'explication donnée est la recherche de l'universalité, pour éviter de « stigmatiser » les pauvres et pour faciliter l'acceptation de cette nouvelle intervention de la part des autres. Nous pouvons penser que ceci se discute. La prise en charge des frais de médicaments nécessaires pour les personnes malades ne s'accompagne pas d'un versement identique de « frais médicaux » à chaque personne, quelle que soit sa situation par rapport à la maladie.

Quel financement pour cette nouvelle branche ?

C'est une question également importante. Faut-il prévoir une cotisation générale de toutes les entreprises sur leur valeur ajoutée et une cotisation des personnes sur l'ensemble de leurs revenus ? Faut-il prévoir un financement spécifique à cette branche, lié en partie aux domaines sur lesquels elle porte, à savoir la production, la transformation, la distribution des biens et des produits alimentaires ? Faut-il envisager des contributions spécifiques des activités économiques qui iraient à contresens de certains critères sanitaires et sociaux (activités nuisibles à la santé, polluante, etc.) ?